

15488/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 13 décembre 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 13 décembre 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre et d'un suppléant
du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la
formation professionnelle (Cedefop) pour le Luxembourg

E 18420



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 8 décembre 2023
(OR. en)

15488/23

SOC 783
EMPL 560
EDUC 442

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre et d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour le Luxembourg
--------	--

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant nomination d'un membre et d'un suppléant du conseil d'administration
du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)
pour le Luxembourg**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil¹, et notamment son article 4,

vu les listes de candidats présentées au Conseil par les gouvernements des États membres, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs,

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 28 mars 2023¹, le Conseil a nommé des membres et des suppléants du conseil d'administration du Cedefop pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027.
- (2) Le gouvernement luxembourgeois a proposé deux nominations pour deux postes à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 15).

Article premier

Sont nommés membre et suppléant du conseil d'administration du Cedefop pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027:

REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

État membre	Membre	Suppléant
Luxembourg	M. Steve HOFFMANN	M. Tom MULLER

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres et des suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président / La présidente
